



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 14 décembre 2020 par visioconférence à 18h30.**

Étaient présents : M. David Ferguson, maire
M. Daniel Charest, conseiller
M. Lucien Leblanc, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
M. Bertrand Breton, conseiller
Mme Chantal Lebel, conseillère
Mme Mélanie Côté, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2020 - 12 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 09 et 13 novembre 2020
3. Suivi des procès-verbaux des 09 et 13 novembre 2020
4. Administration
 - 4.1. Liste des comptes payés - novembre 2020
 - 4.2. Présentation des comptes à payer - novembre 2020
 - 4.3. Rapport de trésorerie - novembre 2020
5. Correspondance
6. MTQ PAVL-ERL 2019 et 2020
7. Calendrier municipal 2021
8. UMQ Adhésion 2021
9. Budget Loisirs Avignon Centre
10. MTQ PAVL-PPA-CE Reddition de comptes
11. MTQ Permission de voirie
12. Entente inspection municipale
13. Projet de règlement de taxation 2021 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
14. MRC Avignon - Politique familiale municipale
15. Budget entente intermunicipale Direction des Services de Sécurité Incendie
16. Aide financière aux entreprises locales
17. Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
18. Guignolée
19. Réfection chemin Sillars - Secteur Matapédia
20. Varia
21. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 14 décembre 2020 soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 2020 - 12 - 002 Adoption des procès-verbaux des 09 et 13 novembre 2020

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les procès-verbaux des séances des 09 et 13 novembre 2020 soient adoptés tel que présentés.

2020 - 12 - 003 Suivi des procès-verbaux des 09 et 13 novembre 2020

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

2020 - 12 - 004 Administration

2020 - 12 - 004 - 1 Liste des comptes payés - novembre 2020

Les comptes payés au mois de novembre 2020 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 20 888,32 \$.

Résolution n° 2020 - 12 - 004 - 2 Présentation des comptes à payer - novembre 2020

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
DONNA LÉVESQUE	422.30
LE WEB SIMPLE	80.48
MRC D'AVIGNON	920.97
VISA DESJARDINS	317.45
BOUFFARD SANITAIRE	1 528.67
JEAN-LUC LANDRY	135.00
TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST	36.67
PSB SÉCURITÉ	1 628.29
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	44 799.93
HYDRO-QUÉBEC	258.79
LAURENTIDES RE/SOURCES	74.00
ÉLECTRICITÉ CARL PICHETTE	781.88
TREMBLAY-BOIS-MIGNAULT	677.09
MUN ST-ALPHONSE	1 388.75
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RSE	644.16
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	10 330.00
TELUS	130.85
GROUPE ULTIMA	4 900.00
PLAN ZARI	2 107.84
MARIE-ÈVE NADEAU	195.33
Total à payer	71 358.45

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 14 décembre 2020.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2020 - 12 - 004 - 3 Rapport de trésorerie - novembre 2020

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

Solde d'ouverture	novembre 2020	289 113.25
<u>Revenus</u>		37 074.22
Taxes municipales	16 481.69	
Transferts reçus	-	
Autres revenus	20 592.53	
Marge de crédit	-	

<u>Dépenses</u>		-	27 547.97
Fournisseurs	7 847.49		
Salaires et cotisations	19 593.77		
Autres dépenses	-		
Frais bancaires	106.71		
Marge de crédit	-		
Solde de clôture	novembre 2020		<u>294 012.36</u>
Marge de crédit			-
Évolution	novembre 2020	+	<u>4 899.11</u>

2020 - 12 - 005 Correspondance

Aucune correspondance nécessitant une résolution n'est à présenter.

Résolution n° 2020 - 12 - 006 MTQ PAVL-ERL 2019 et 2020

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 53 046 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 et de 55 987 pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;

QUE les montants des dépenses pour l'entretien du réseau routier local se composent comme suit :

<u>Dépenses</u>	<u>Année</u>	<u>Montant</u>
Entretien estival	2019	5 560.60
Entretien hivernal	2019	64 462.26
<u>TOTAL</u>	<u>2019</u>	<u>70 022.86</u>
Entretien estival	2020	4 641.30
Entretien hivernal	2020	64 462.26
<u>TOTAL</u>	<u>2020</u>	<u>69 103.56</u>

Résolution n° 2020 - 12 - 007 Calendrier municipal 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Mélanie Côté

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2020 soit établi comme suit :

- le lundi 11 janvier 2021 à 18h30 ;
- le lundi 08 février 2021 à 18h30 ;
- le lundi 08 mars 2021 à 18h30 ;
- le lundi 12 avril 2021 à 18h30 ;
- le lundi 10 mai 2021 à 18h30 ;
- le lundi 14 juin 2021 à 18h30 ;
- le lundi 12 juillet 2021 à 18h30 ;

- le lundi 09 août 2021 à 18h30 ;
- le lundi 13 septembre 2021 à 18h30 ;
- le mardi 12 octobre 2021 à 18h30 ;
- le lundi 08 novembre 2021 à 18h30 ;
- le lundi 13 décembre 2021 à 18h30.

Résolution n° 2020 - 12 - 008 UMQ Adhésion 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est adhère à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année financière 2021 pour un montant de 74,00 \$ avant taxes.

Résolution n° 2020 - 12 - 009 Budget Loisirs Avignon Centre

Il est PROPOSÉ par Mme Mélanie Côté
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est adopte le budget du regroupement municipal "Loisirs Avignon Centre" pour une quote-part de 6 622 \$.

Résolution n° 2020 - 12 - 010 MTQ PAVL-PPA-CE Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est approuve les dépenses d'un montant de 4 024,12 \$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution n° 2020 - 12 - 011 MTQ Permission de voirie

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports ;
- CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du Ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

- QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2019 ;
- QU' elle autorise M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les permis.

Résolution n° 2020 - 12 - 012 Entente inspection municipale

- CONSIDÉRANT l'existence d'une entente de partage de service pour l'urbanisme et l'inspection municipale entre 8 municipalités de la MRC Avignon ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nouvelle a exprimé sa volonté d'intégrer cette entente et de partager les coûts relatifs à la ressource avec les autres municipalités participantes ;
- CONSIDÉRANT l'ouverture exprimée par les municipalités participant à l'entente pour que la municipalité de Nouvelle intègre cette entente ;
- CONSIDÉRANT la nouvelle répartition de coûts reliée à l'ajout d'une municipalité dans l'entente et à l'ajout d'une deuxième ressource au service d'urbanisme et d'inspection municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

- QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte la demande de la municipalité de Nouvelle d'intégrer l'entente existante pour le partage de service d'urbanisme et d'inspection municipale ;
- QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte les modifications apportées à l'entente intermunicipale en vigueur ;
- QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à payer les frais prévus pour le service selon les dispositions prévues à l'article 8 de l'entente.

Résolution n° 2020 - 12 - 013 **Projet de règlement de taxation 2021 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Avis de motion **AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Daniel Charest que le règlement n° 2020-003 relatif à la fixation du taux de la taxe foncière, du tarif de compensation pour la gestion des matières recyclables, la gestion des ordures, la protection incendie sur les terrains de camping et le taux d'intérêt des arriérés pour l'exercice financier 2021 sera adopté à une séance ultérieure du conseil de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

Résolution **CONSIDÉRANT** le projet de règlement n° 2020-003 relatif à la fixation du taux de la taxe foncière, du tarif de compensation pour la gestion des matières recyclables, la gestion des ordures, la protection incendie sur les terrains de camping et le taux d'intérêt des arriérés pour l'exercice financier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE soit actés la présentation et le dépôt du projet de règlement n° 2020-003 relatif à la fixation du taux de la taxe foncière, du tarif de compensation pour la gestion des matières recyclables, la gestion des ordures, la protection incendie sur les terrains de camping et le taux d'intérêt des arriérés pour l'exercice financier 2021.

Résolution n° 2020 - 12 - 014 **MRC Avignon - Politique familiale municipale**

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le Ministère de la Famille et la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est pour la mise à jour de sa politique familiale (PFM) a été signée en mars 2019 et permettait un délai de 24 mois pour le dépôt des documents finaux, soit jusqu'en mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon, qui coordonne les démarches pour ses municipalités locales, souhaitait ouvrir des postes de chargés de projets conjoints avec la démarche Municipalité(s) amie(s) des aîné(e)s (MADA) afin de les rendre plus attractifs ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) dans le cadre du programme MADA n'a été signée qu'en janvier 2020 et que les chargés de projet ne sont entrés en poste qu'en février et mars 2020 pour l'élaboration de ces deux politiques ;

CONSIDÉRANT QUE le délai octroyé à la MRC Avignon et ses municipalités locales pour le dépôt des politiques MADA est mars 2022 et que l'élaboration de ces deux politiques est étroitement liée ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de pandémie de la COVID-19 et le confinement du printemps 2020 qui ont rendu difficiles les activités de concertation et de consultations prévues dans le processus d'élaboration et de mise à jour des PFM et que plusieurs de ces activités n'ont pas encore été tenues ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est demande au Ministère de la Famille de prolonger le délai de mise à jour de sa PFM au mois de mars 2022 ;

QU' une copie de cette résolution soit transmise à la MRC qui coordonne la démarche afin que celle-ci transmette la demande de prolongation au Ministère de la Famille.

Résolution n° 2020 - 12 - 015 Budget entente intermunicipale Direction des Services de Sécurité Incendie

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est adopte le budget du regroupement municipal de Direction des Services de Sécurité Incendie régionalisée pour une quote-part de 5 486 \$.

Résolution n° 2020 - 12 - 016 Aide financière aux entreprises locales

CONSIDÉRANT les conséquences négatives de la pandémie de Covid-19 sur l'activité des entreprises opérant un terrain de campings privés sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est octroie une aide financière d'un montant de 2 800 \$ à l'entreprise 6780458 Canada Inc. et un montant de 800 \$ à Fermes Allan Alexander Limitée.

2020 - 12 - 017 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 2020 - 12 - 018 Guignolée

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fasse un don de 250 \$ au Centre d'Action bénévole Escuminac-L'Ascension dans le cadre de la guignolée 2021.

Résolution n° 2020 - 12 - 019 Réfection chemin Sillars - Secteur Matapédia

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est et la municipalité de Matapédia relativement à la réfection du chemin Sillars - Secteur Matapédia ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les 2 municipalités en date du 22 octobre 2010 concernant l'entretien du chemin Sillars - Secteur Matapédia ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a identifié cette partie de chemin comme étant prioritaire et pouvant bénéficier d'une subvention d'un montant de 90 % des coûts dans le cadre du programme RIRL (Redressement des infrastructures routières locales), 10 % restant à charge de la municipalité de Matapédia ;

CONSIDÉRANT QU' aucun résident de Matapédia n'habite le long de cette section de chemin, mais que celui-ci est utilisé par l'ensemble des résidents du chemin Sillars situés sur le territoire de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est donne son accord pour participer à hauteur de 90 % de la mise de fonds municipale pour la réfection du chemin Sillars - Secteur Matapédia ;

QUE cette participation financière n'excède pas le montant disponible dans le cadre de son fonds carrières et sablières associé à la partie du chemin Sillars - Secteur Matapédia ;

QU' il soit mis fin à l'entente du 22 octobre 2010 concernant l'entretien du chemin Sillars - Secteur Matapédia.

2020 - 12 - 020 Varia

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

Résolution n° 2020 - 12 - 021 Levée de l'assemblée

À 19h45, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

David Ferguson
Maire

Hervé Esch
Directeur général et secrétaire-trésorier
